

CERTIFICAT DE TRAVAIL

Je soussigné, M. AFAQ, agissant en qualité de PRESIDENT de la Société TC2E, située 62 RUE DES MOINES 75017 PARIS

Certifie que :

Monsieur HAMID ASIM
Demeurant 13 RUE LEO LAGRANGE 60100 CREIL
Affilié à la sécurité sociale sous le n° 1-87-09-99-213-023-34

a été employé au sein de notre Société en qualité de PEINTRE, au coefficient, dans la catégorie Non Cadre, du 09/03/2021 au 10/02/2023.

La clause ci-dessous s'applique si la rupture de votre contrat de travail est non consécutive à une faute lourde et ouvre droit à prise en charge par le régime d'assurance chômage et si cette rupture intervient dans votre entreprise, cette dernière garantissant collectivement ses salariés contre les risques santé et prévoyance.

En application de l'article L.911-8 du code de la sécurité sociale, Monsieur HAMID ASIM bénéficiera, à compter de la date de cessation de son contrat de travail, soit à compter du 10/02/2023, du maintien à titre gratuit des garanties frais de santé et prévoyance, à savoir des remboursements de soins liés à la maladie, l'accident ou la maternité ainsi que des garanties prévoyance, à savoir contre les risques décès, d'incapacité de travail ou d'invalidité prévues par le contrat de prévoyance souscrit par l'entreprise et ce, pendant une période égale au maximum à la durée d'indemnisation du chômage, et dans la limite de la durée du dernier contrat de travail (ou des derniers contrats de travail consécutifs au sein de notre entreprise), sans pouvoir excéder 12 mois. Les garanties maintenues seront identiques à celles en vigueur dans l'entreprise et seront applicables dans les mêmes conditions aux ayants droit du salarié qui en bénéficiaient effectivement à la date de la cessation du contrat de travail.

Monsieur HAMID ASIM nous quitte ce jour libre de tout engagement.

Fait à PARIS, le 25/02/2023

SASU TC2E
62, Rue des Moines 75017 Paris
R.C.S. Paris 890 766 512
TVA FR85 890 766 512
Mail : TC2E75017@gmail.com

Bulletin de Paye

Période du : 01/01/2019 au : 31/01/2019 Date de paye : 31/01/2019

CONCEPT PRO
27 RUE VION

80090 AMIENS
SIRET : 82802250900016
NAF : 4334Z

Niveau : Coef. : 150 Echelon :
Emploi : PEINTRE
Statut catégoriel : Non cadre
Date d'entrée : 01/08/2018 Date de sortie :
N° SS : 1 87 09 99 213 023 34

Commentaire :

HAMID ASIM
6 RUE GERARD DE NERVAL

60100 CREIL

Convention collective : Convention collective régionale des ouvriers du bâtiment de la région parisienne

Désignation	Nombre ou Base	Part salariale			Part patronale
		Taux Sal.	Gains	Ret. Sal.	
Salaire mensuel	151,67	10,030	1 521,25		
Prime Panier Non cadre en déplacement	22,00	0,600	13,20		
Rémunération Brute			1 534,45		
SANTÉ					
Sécurité Sociale - Maladie, Maternité, Invalidité, Décès	1 534,45				107,41
Complémentaire Incapacité, Invalidité, Décès	1 534,45	0,870		13,35	26,39
ACCIDENTS DU TRAVAIL - MALADIES PROFESSIONNELLES	1 534,45				59,84
RETRAITE					
Sécurité Sociale Plafonnée	1 534,45	6,900		105,88	131,20
Sécurité Sociale Déplafonnée	1 534,45	0,400		6,14	29,15
Complémentaire Tranche 1	1 534,45	4,010		61,54	92,22
FAMILLE	1 534,45				52,94
ASSURANCE CHÔMAGE	1 534,45	0,950		14,58	64,45
AUTRES CONTRIBUTIONS DUES PAR L'EMPLOYEUR					6,38
COTISATIONS STATUTAIRES OU PRÉVUES PAR LA CONVENTION COLLECTIVE					
Cotisation caisse de congés payés	1 534,45				314,56
CSG déductible de l'impôt sur le revenu	1 534,82	6,800		104,37	
CSG/CRDS non déductible de l'impôt sur le revenu	1 534,82	2,900		44,51	
EXONÉRATIONS DE COTISATIONS EMPLOYEUR	468,01				-468,01
Mutuelle forfaitaire OUVR	23,00	40,000		9,20	13,80
Indemnité de repas non soumises	22,00	8,900	195,80		
TOTAL DES COTISATIONS ET CONTRIBUTIONS				359,57	430,33

NET À PAYER AVANT IMPÔT SUR LE REVENU	1 370,68
dont évolution de la rémunération liée à la suppression des cotisations salariales chômage et maladie	7,67

Impôt sur le revenu	Base	Taux personnalisé	Montant
Impôt sur le revenu prélevé à la source	1 233,19	0,00	0,00

Congés	N-1	N	Anc	RTT (jours)
Acquis		15,00		Acquis période
Pris				Reste
Reste		15,00		

Net payé en euros	1 370,68
Alègement de cotisations employeur	-495,63
Total versé par l'employeur	1 964,78

Règlement: Chèque

	Heures travaillées	Salaire brut	Plafond A	Plafond B	Net imposable	Charges sal.	Charges pat.	Base CP N
Mois	151,67	1 534,45	3 377,00	13 508,00	1 233,19	359,57	430,33	1 521,25
Année	151,67	1 534,45	3 377,00	13 508,00	1 233,19	359,57	430,33	7 788,59

Bulletin de Paye

Période du : 01/02/2019 au : 28/02/2019 Date de paye : 28/02/2019

CONCEPT PRO

27 RUE VION

80090 AMIENS

SIRET : 82802250900016

NAF : 4334Z

Niveau : Coef. : 150 Echelon :

Emploi : PEINTRE

Statut catégoriel : Non cadre

Date d'entrée : 01/08/2018 Date de sortie :

N° SS : 1 87 09 99 213 023 34

Commentaire :

HAMID

ASIM

6 RUE GERARD DE NERVAL

60100 CREIL

Convention collective : Convention collective régionale des ouvriers du bâtiment de la région parisienne

Désignation	Nombre ou Base	Part salariale			Part patronale
		Taux Sal.	Gains	Ret. Sal.	
Salaire mensuel	151,67	10,030	1 521,25		
Prime Panier Non cadre en déplacement	20,00	0,600	12,00		
Rémunération Brute			1 533,25		
SANTÉ					
Sécurité Sociale - Maladie, Maternité, Invalidité, Décès	1 533,25				107,33
Complémentaire Incapacité, Invalidité, Décès	1 533,25	0,870		13,34	26,37
ACCIDENTS DU TRAVAIL - MALADIES PROFESSIONNELLES	1 533,25				59,80
RETRAITE					
Sécurité Sociale Plafonnée	1 533,25	6,900		105,79	131,09
Sécurité Sociale Déplafonnée	1 533,25	0,400		6,13	29,13
Complémentaire Tranche 1	1 533,25	4,010		61,49	92,15
FAMILLE	1 533,25				52,90
ASSURANCE CHÔMAGE	1 533,25				64,40
AUTRES CONTRIBUTIONS DUES PAR L'EMPLOYEUR					6,38
COTISATIONS STATUTAIRES OU PRÉVUES PAR LA CONVENTION COLLECTIVE					
Cotisation caisse de congés payés	1 533,25				314,32
CSG déductible de l'impôt sur le revenu	1 534,80	6,800		104,37	
CSG/CRDS non déductible de l'impôt sur le revenu	1 534,80	2,900		44,51	
EXONÉRATIONS DE COTISATIONS EMPLOYEUR	468,56				-468,56
Mutuelle forfaitaire OUVR	23,00	40,000		9,20	13,80
Réduction Allocations familiales 1.80%					-27,60
Indemnité de repas non soumises	20,00	8,900	178,00		
TOTAL DES COTISATIONS ET CONTRIBUTIONS				344,83	429,11

NET À PAYER AVANT IMPÔT SUR LE REVENU 1 366,42

dont évolution de la rémunération liée à la suppression des cotisations salariales chômage et maladie 22,21

Impôt sur le revenu	Base	Taux personnalisé	Montant
Impôt sur le revenu prélevé à la source	1 246,73	0,00	0,00

Congés	N-1	N	Anc	RTT (jours)
Acquis		17,50		Acquis période
Pris				Reste
Reste		17,50		

Net payé en euros		1 366,42
Allègement de cotisations employeur		-588,15
Total versé par l'employeur		1 962,36

Règlement: Chèque

	Heures travaillées	Salaire brut	Plafond A	Plafond B	Net imposable	Charges sal.	Charges pat.	Base CP N
Mois	151,67	1 533,25	3 377,00	13 508,00	1 246,73	344,83	429,11	1 521,25
Année	303,34	3 067,70	6 754,00	27 016,00	2 494,50	689,82	859,44	9 309,84

Pour faire valoir vos droits, conservez ce bulletin sans limitation de durée
Pour plus d'information sur le bulletin clarifié, voir la rubrique dédiée sur www.service-public.fr

Bulletin de Paye

Période du : 01/03/2019 au : 31/03/2019 Date de paye : 31/03/2019

CONCEPT PRO
27 RUE VION

80090 AMIENS
SIRET : 82802250900016
NAF : 4334Z

Niveau : Coef. : 150 Echelon :
Emploi : PEINTRE
Statut catégoriel : Non cadre
Date d'entrée : 01/08/2018 Date de sortie :
N° SS : 1 87 09 99 213 023 34

Commentaire :

HAMID ASIM
6 RUE GERARD DE NERVAL

60100 CREIL

Convention collective : Convention collective régionale des ouvriers du bâtiment de la région parisienne

Désignation	Nombre ou Base	Part salariale			Part patronale
		Taux Sal.	Gains	Ret. Sal.	
Salaire mensuel	151,67	10,030	1 521,25		
Heures d'absences	105,00	10,030		1 053,15	
Prime Panier Non cadre en déplacement	6,00	0,800	3,60		
Rémunération Brute			471,70		
SANTÉ					
Sécurité Sociale - Maladie, Maternité, Invalidité, Décès	471,70				33,02
Complémentaire Incapacité, Invalidité, Décès	471,70	0,870		4,10	8,11
ACCIDENTS DU TRAVAIL - MALADIES PROFESSIONNELLES	471,70				18,40
RETRAITE					
Sécurité Sociale Plafonnée	471,70	8,900		32,55	40,33
Sécurité Sociale Déplafonnée	471,70	0,400		1,89	8,96
Complémentaire Tranche 1	471,70	4,010		18,92	28,34
FAMILLE	471,70				16,27
ASSURANCE CHÔMAGE	471,70				19,81
AUTRES CONTRIBUTIONS DUES PAR L'EMPLOYEUR					1,97
COTISATIONS STATUTAIRES OU PRÉVUES PAR LA CONVENTION COLLECTIVE					
Cotisation caisse de congés payés	471,70				96,70
CSG déductible de l'impôt sur le revenu	481,82	6,800		32,76	
CSG/CRDS non déductible de l'impôt sur le revenu	481,82	2,900		13,97	
EXONÉRATIONS DE COTISATIONS EMPLOYEUR	144,01				-144,01
Mutuelle forfaitaire OUVR	23,00	40,000		9,20	13,80
Réduction Allocations familiales 1.80%					-8,49
Indemnité de repas non soumises	6,00	8,900	53,40		
TOTAL DES COTISATIONS ET CONTRIBUTIONS				113,39	141,70

NET À PAYER AVANT IMPÔT SUR LE REVENU 411,71

dont évolution de la rémunération liée à la suppression des cotisations salariales chômage et maladie 6,67

Impôt sur le revenu	Base	Taux non personnalisé	Montant
Impôt sur le revenu prélevé à la source	386,08	0,00	0,00

Congés	N-1	N	Anc	RTT (jours)
Acquis		20,00		Acquis période
Pris				Reste
Reste		20,00		

Net payé en euros		411,71
Allègement de cotisations employeur		-180,80
Total versé par l'employeur		613,40

Règlement: Chèque

	Heures travaillées	Salaire brut	Plafond A	Plafond B	Net imposable	Charges sal.	Charges pat.	Base CP N
Mois	46,67	471,70	3 377,00	13 508,00	386,08	113,39	141,70	468,10
Année	350,01	3 539,40	10 131,00	40 524,00	2 880,58	803,21	1 001,14	9 777,94

Pour faire valoir vos droits, conservez ce bulletin sans limitation de durée
Pour plus d'information sur le bulletin clarifié, voir la rubrique dédiée sur www.service-public.fr

Bulletin de Paye

Période du : 01/04/2019 au : 30/04/2019 Date de paye : 30/04/2019

CONCEPT PRO

27 RUE VION

80090 AMIENS

SIRET : 82802250900016

NAF : 4334Z

Niveau : Coef. : 150 Echelon :

Emploi : PEINTRE

Statut catégoriel : Non cadre

Date d'entrée : 01/08/2018 Date de sortie :

N° SS : 1 87 09 99 213 023 34

Commentaire :

HAMID

ASIM

6 RUE GERARD DE NERVAL

60100 CREIL

Convention collective : Convention collective régionale des ouvriers du bâtiment de la région parisienne

Désignation	Nombre ou Base	Part salariale			Part patronale
		Taux Sal.	Gains	Ret. Sal.	
Salaires mensuels	151,67	10,030	1 521,25		
Heures d'absences	56,00	10,030		561,68	
Prime Panier Non cadre en déplacement	13,00	0,600	7,80		
Rémunération Brute			967,37		
SANTÉ					
Sécurité Sociale - Maladie, Maternité, Invalidité, Décès	967,37				67,72
Complémentaire Incapacité, Invalidité, Décès	967,37	0,870		8,42	16,64
ACCIDENTS DU TRAVAIL - MALADIES PROFESSIONNELLES	967,37				37,73
RETRAITE					
Sécurité Sociale Plafonnée	967,37	6,900		66,75	82,71
Sécurité Sociale Déplafonnée	967,37	0,400		3,87	18,38
Complémentaire Tranche 1	967,37	4,010		38,79	58,14
FAMILLE	967,37				33,37
ASSURANCE CHÔMAGE	967,37				40,63
AUTRES CONTRIBUTIONS DUES PAR L'EMPLOYEUR					4,02
COTISATIONS STATUTAIRES OU PRÉVUES PAR LA CONVENTION COLLECTIVE					
Cotisation caisse de congés payés	967,37				198,31
CSG déductible de l'impôt sur le revenu	973,22	6,800		66,18	
CSG/CRDS non déductible de l'impôt sur le revenu	973,22	2,900		28,22	
EXONÉRATIONS DE COTISATIONS EMPLOYEUR	295,79				-295,79
Mutuelle forfaitaire OUVR	23,00	40,000		9,20	13,80
Réduction Allocations familiales 1.80%					-17,41
Indemnité de repas non soumises	13,00	8,900	115,70		
TOTAL DES COTISATIONS ET CONTRIBUTIONS				221,43	275,66

NET À PAYER AVANT IMPÔT SUR LE REVENU

861,64

dont évolution de la rémunération liée à la suppression des cotisations salariales chômage et maladie

13,93

Impôt sur le revenu	Base	Taux non personnalisé	Montant
Impôt sur le revenu prélevé à la source	787,96	0,00	0,00

Congés	N-1	N	Anc	RTT (jours)
Acquis	20,00	2,50		Acquis période
Pris				Reste
Reste	20,00	2,50		

Net payé en euros	861,64
Allègement de cotisations employeur	-371,24
Total versé par l'employeur	1 243,03

Règlement : Chèque

	Heures travaillées	Salaire brut	Plafond A	Plafond B	Net imposable	Charges sal.	Charges pat.	Base CP N
Mois	95,67	967,37	3 377,00	13 508,00	787,96	221,43	275,66	959,57
Année	445,68	4 506,77	13 508,00	54 032,00	3 668,54	1 024,64	1 276,80	959,57

Pour faire valoir vos droits, conservez ce bulletin sans limitation de durée
Pour plus d'information sur le bulletin clarifié, voir la rubrique dédiée sur www.service-public.fr

Bulletin de Paye

Période du : 01/05/2019 au : 31/05/2019 Date de paye : 31/05/2019

CONCEPT PRO
27 RUE VION

80090 AMIENS
SIRET : 82802250900016
NAF : 4334Z

Niveau : Coef. : 150 Echelon :
Emploi : PEINTRE
Statut catégoriel : Non cadre
Date d'entrée : 01/08/2018 Date de sortie :
N° SS : 1 87 09 99 213 023 34

Commentaire :

HAMID ASIM
6 RUE GERARD DE NERVAL

60100 CREIL

Convention collective : Convention collective régionale des ouvriers du bâtiment de la région parisienne

Désignation	Nombre ou Base	Part salariale			Part patronale
		Taux Sal.	Gains	Ret. Sal.	
Salaire mensuel	151,67	10,030	1 521,25		
Prime Panier Non cadre en déplacement	20,00	0,600	12,00		
Rémunération Brute			1 533,25		
SANTÉ					
Sécurité Sociale - Maladie, Maternité, Invalidité, Décès	1 533,25				107,33
Complémentaire Incapacité, Invalidité, Décès	1 533,25	0,870		13,34	26,37
ACCIDENTS DU TRAVAIL - MALADIES PROFESSIONNELLES	1 533,25				59,80
RETRAITE					
Sécurité Sociale Plafonnée	1 533,25	6,900		105,79	131,09
Sécurité Sociale Déplafonnée	1 533,25	0,400		6,13	29,13
Complémentaire Tranche 1	1 533,25	4,010		61,49	92,15
FAMILLE	1 533,25				52,90
ASSURANCE CHÔMAGE	1 533,25				64,40
AUTRES CONTRIBUTIONS DUES PAR L'EMPLOYEUR					6,38
COTISATIONS STATUTAIRES OU PRÉVUES PAR LA CONVENTION COLLECTIVE					
Cotisation caisse de congés payés	1 533,25				314,32
CSG déductible de l'impôt sur le revenu	1 534,80	6,800		104,37	
CSG/CRDS non déductible de l'impôt sur le revenu	1 534,80	2,900		44,51	
EXONÉRATIONS DE COTISATIONS EMPLOYEUR					-468,25
Mutuelle forfaitaire OUVR	23,00	40,000		9,20	13,80
Réduction Allocations familiales 1.80%					-27,60
Indemnité de repas non soumises	20,00	8,900	178,00		
TOTAL DES COTISATIONS ET CONTRIBUTIONS				344,83	429,42

NET À PAYER AVANT IMPÔT SUR LE REVENU		1 366,42
dont évolution de la rémunération liée à la suppression des cotisations salariales chômage et maladie		22,21

Impôt sur le revenu	Base	Taux non personnalisé	Montant
Impôt sur le revenu prélevé à la source	1 246,73	0,00	0,00

Congés	N-1	N	Anc	RTT (jours)
Acquis	20,00	5,00		Acquis période
Pris				Reste
Reste	20,00	5,00		

Net payé en euros		1 366,42
Allègement de cotisations employeur		-587,84
Total versé par l'employeur		1 962,67

Règlement: Chèque

	Heures travaillées	Salaire brut	Plafond A	Plafond B	Net imposable	Charges sal.	Charges pat.	Base CP N
Mois	151,67	1 533,25	3 377,00	13 508,00	1 246,73	344,83	429,42	1 521,25
Année	597,35	6 040,02	16 885,00	67 540,00	4 915,27	1 369,47	1 706,22	2 480,82

Pour faire valoir vos droits, conservez ce bulletin sans limitation de durée
Pour plus d'information sur le bulletin clarifié, voir la rubrique dédiée sur www.service-public.fr

Bulletin de Paye

Période du : 01/06/2019 au : 30/06/2019 Date de paye : 30/06/2019

CONCEPT PRO
27 RUE VION80090 AMIENS
SIRET : 82802250900016
NAF : 4334ZNiveau : Coef. : 150 Echelon :
Emploi : PEINTRE
Statut catégoriel : Non cadre
Date d'entrée : 01/08/2018 Date de sortie :
N° SS : 1 87 09 99 213 023 34

Commentaire :

HAMID ASIM
6 RUE GERARD DE NERVAL

60100 CREIL

Convention collective : Convention collective régionale des ouvriers du bâtiment de la région parisienne

Désignation	Nombre ou Base	Part salariale			Part patronale
		Taux Sal.	Gains	Ret. Sal.	
Salaire mensuel	151,67	10,030	1 521,25		
Prime Panier Non cadre en déplacement	19,00	0,600	11,40		
Rémunération Brute			1 532,65		
SANTÉ					
Sécurité Sociale - Maladie, Maternité, Invalidité, Décès	1 532,65				107,29
Complémentaire Incapacité, Invalidité, Décès	1 532,65	0,870		13,33	26,36
ACCIDENTS DU TRAVAIL - MALADIES PROFESSIONNELLES	1 532,65				59,77
RETRAITE					
Sécurité Sociale Plafonnée	1 532,65	6,900		105,75	131,04
Sécurité Sociale Déplafonnée	1 532,65	0,400		6,13	29,12
Complémentaire Tranche 1	1 532,65	4,010		61,46	92,11
FAMILLE	1 532,65				52,88
ASSURANCE CHÔMAGE	1 532,65				64,37
AUTRES CONTRIBUTIONS DUES PAR L'EMPLOYEUR					6,38
COTISATIONS STATUTAIRES OU PRÉVUES PAR LA CONVENTION COLLECTIVE					
Cotisation caisse de congés payés	1 532,65				314,19
CSG déductible de l'impôt sur le revenu	1 534,79	6,800		104,37	
CSG/CRDS non déductible de l'impôt sur le revenu	1 534,79	2,900		44,51	
EXONÉRATIONS DE COTISATIONS EMPLOYEUR					-468,83
Mutuelle forfaitaire OUVR	23,00	40,000		9,20	13,80
Réduction Allocations familiales 1.80%					-27,59
Indemnité de repas non soumises	19,00	8,950	170,05		
TOTAL DES COTISATIONS ET CONTRIBUTIONS				344,75	428,48

NET À PAYER AVANT IMPÔT SUR LE REVENU	1 357,95
dont évolution de la rémunération liée à la suppression des cotisations salariales chômage et maladie	22,19

Impôt sur le revenu	Base	Taux non personnalisé	Montant
Impôt sur le revenu prélevé à la source	1 248,21	0,00	0,00

Congés	N-1	N	Anc
Acquis	20,00	7,50	
Pris			
Reste	20,00	7,50	

RTT (jours)
Acquis période
Reste

Net payé en euros	1 357,95
Allègement de cotisations employeur	-588,38
Total versé par l'employeur	1 961,13

Règlement: Chèque

	Heures travaillées	Salaire brut	Plafond A	Plafond B	Net imposable	Charges sal.	Charges pat.	Base CP N
Mois	151,67	1 532,65	3 377,00	13 508,00	1 246,21	344,75	428,48	1 521,25
Année	749,02	7 572,67	20 262,00	81 048,00	6 161,48	1 714,22	2 134,70	4 002,07

Pour faire valoir vos droits, conservez ce bulletin sans limitation de durée
Pour plus d'information sur le bulletin clarifié, voir la rubrique dédiée sur www.service-public.fr

Bulletin de Paye

Période du : 01/07/2019 au : 31/07/2019 Date de paye : 31/07/2019

CONCEPT PRO
27 RUE VION

80090 AMIENS
SIRET : 82802250900016
NAF : 4334Z

Niveau : Coef. : 150 Echelon :
Emploi : PEINTRE
Statut catégoriel : Non cadre
Date d'entrée : 01/08/2018 Date de sortie :
N° SS : 1 87 09 99 213 023 34

Commentaire :

HAMID ASIM
6 RUE GERARD DE NERVAL

60100 CREIL

Convention collective : Convention collective régionale des ouvriers du bâtiment de la région parisienne

Désignation	Nombre ou Base	Part salariale			Part patronale
		Taux Sal.	Gains	Ret. Sal.	
Salaires mensuel	151,67	10,030	1 521,25		
Prime Panier Non cadre en déplacement	23,00	0,700	16,10		
Rémunération Brute			1 537,35		
SANTÉ					
Sécurité Sociale - Maladie, Maternité, Invalidité, Décès	1 537,35				107,61
Complémentaire Incapacité, Invalidité, Décès	1 537,35	0,870		13,37	26,44
ACCIDENTS DU TRAVAIL - MALADIES PROFESSIONNELLES	1 537,35				59,96
RETRAITE					
Sécurité Sociale Plafonnée	1 537,35	6,900		106,08	131,44
Sécurité Sociale Déplafonnée	1 537,35	0,400		6,15	29,21
Complémentaire Tranche 1	1 537,35	4,010		61,65	92,39
FAMILLE	1 537,35				53,04
ASSURANCE CHÔMAGE	1 537,35				64,57
AUTRES CONTRIBUTIONS DUES PAR L'EMPLOYEUR					6,40
COTISATIONS STATUTAIRES OU PRÉVUES PAR LA CONVENTION COLLECTIVE					
Cotisation caisse de congés payés	1 537,35				315,16
CSG déductible de l'impôt sur le revenu	1 534,87	6,800		104,37	
CSG/CRDS non déductible de l'impôt sur le revenu	1 534,87	2,900		44,51	
EXONÉRATIONS DE COTISATIONS EMPLOYEUR					-431,83
Mutuelle forfaitaire OUV	23,00	40,000		9,20	13,80
Réduction Allocations familiales 1.80%					-27,67
Frais de Déplacement	373,00		373,00		
Indemnité de repas non soumises	23,00	8,950	205,85		
TOTAL DES COTISATIONS ET CONTRIBUTIONS				345,33	468,19

NET À PAYER AVANT IMPÔT SUR LE REVENU 1 770,87

dont évolution de la rémunération liée à la suppression des cotisations salariales chômage et maladie 22,33

Impôt sur le revenu	Base	Taux non personnalisés	Montant
Impôt sur le revenu prélevé à la source	1 250,33	0,00	0,00

Congés	N-1	N	Anc	RTT (jours)
Acquis	20,00	10,00		Acquis période
Pris				Reste
Reste	20,00	10,00		

Net payé en euros	1 770,87
Allègement de cotisations employeur	-551,74
Total versé par l'employeur	2 005,54

Règlement: Chèque

	Heures travaillées	Salaires brut	Plafond A	Plafond B	Net imposable	Charges sal.	Charges pat.	Base CP N
Mois	151,67	1 537,35	3 377,00	13 508,00	1 250,33	345,33	468,19	1 521,25
Année	900,69	9 110,02	23 639,00	94 556,00	7 411,81	2 059,55	2 602,89	5 523,32

Pour faire valoir vos droits, conservez ce bulletin sans limitation de durée
Pour plus d'information sur le bulletin clarifié, voir la rubrique dédiée sur www.service-public.fr

Bulletin de Paye

Période du : 01/08/2019 au : 31/08/2019 Date de paye : 31/08/2019

CONCEPT PRO

27 RUE VION

80090 AMIENS

SIRET : 82802250900016

NAF : 4334Z

Niveau : Coef. : 150 Echelon :
 Emploi : PEINTRE
 Statut catégoriel : Non cadre
 Date d'entrée : 01/08/2018 Date de sortie :
 N° SS : 1 87 09 99 213 023 34

Commentaire :

HAMID ASIM
 6 RUE GERARD DE NERVAL

60100 CREIL

Convention collective : Convention collective régionale des ouvriers du bâtiment de la région parisienne

Désignation	Nombre ou Base	Part salariale			Part patronale
		Taux Sal.	Gains	Ret. Sal.	
Salaire mensuel	151,67	10,030	1 521,25		
Prime Panier Non cadre en déplacement	21,00	0,700	14,70		
Rémunération Brute			1 535,95		
SANTÉ					
Sécurité Sociale - Maladie, Maternité, Invalidité, Décès	1 535,95				107,52
Complémentaire Incapacité, Invalidité, Décès	1 535,95	0,870		13,36	26,42
ACCIDENTS DU TRAVAIL - MALADIES PROFESSIONNELLES	1 535,95				59,90
RETRAITE					
Sécurité Sociale Plafonnée	1 535,95	6,900		105,98	131,32
Sécurité Sociale Déplafonnée	1 535,95	0,400		6,14	29,18
Complémentaire Tranche 1	1 535,95	4,010		61,59	92,31
FAMILLE	1 535,95				52,99
ASSURANCE CHÔMAGE	1 535,95				64,51
AUTRES CONTRIBUTIONS DUES PAR L'EMPLOYEUR					6,40
COTISATIONS STATUTAIRES OU PRÉVUES PAR LA CONVENTION COLLECTIVE					
Cotisation caisse de congés payés	1 535,95				314,87
CSG déductible de l'impôt sur le revenu	1 534,85	6,800		104,37	
CSG/CRDS non déductible de l'impôt sur le revenu	1 534,85	2,900		44,51	
EXONÉRATIONS DE COTISATIONS EMPLOYEUR					-431,45
Mutuelle forfaitaire OUVR	23,00	40,000		9,20	13,80
Réduction Allocations familiales 1.80%					-27,65
Frais de Déplacement	380,00		380,00		
Indemnité de repas non soumises	21,00	8,950	187,95		
TOTAL DES COTISATIONS ET CONTRIBUTIONS				345,15	467,77

NET À PAYER AVANT IMPÔT SUR LE REVENU

1 758,75

dont évolution de la rémunération liée à la suppression des cotisations salariales chômage et maladie

22,29

Impôt sur le revenu	Base	Taux non personnalisé	Montant
Impôt sur le revenu prélevé à la source	1 249,11	0,00	0,00

Congés	N-1	N	Anc	RTT (jours)
Acquis	20,00	12,50		Acquis période
Pris				Reste
Reste	20,00	12,50		

Net payé en euros	
	1 758,75
Allègement de cotisations employeur	-551,26
Total versé par l'employeur	2 003,72

Règlement: Chèque

	Heures travaillées	Salaire brut	Plafond A	Plafond B	Net imposable	Charges sal.	Charges pat.	Base CP N
Mois	151,67	1 535,95	3 377,00	13 508,00	1 249,11	345,15	467,77	1 521,25
Année	1 052,36	10 645,97	27 016,00	108 064,00	8 660,92	2 404,70	3 070,66	7 044,57

Pour faire valoir vos droits, conservez ce bulletin sans limitation de durée
 Pour plus d'information sur le bulletin clarifié, voir la rubrique dédiée sur www.service-public.fr

Bulletin de Paye

Période du : 01/09/2019 au : 30/09/2019 Date de paye : 30/09/2019

CONCEPT PRO
27 RUE VION

80090 AMIENS
SIRET : 82802250900016
NAF : 4334Z

Niveau : Coef. : 150 Echelon :
Emploi : PEINTRE
Statut catégoriel : Non cadre
Date d'entrée : 01/08/2018 Date de sortie :
N° SS : 1 87 09 99 213 023 34

Commentaire :

HAMID ASIM
6 RUE GERARD DE NERVAL

60100 CREIL

Convention collective : Convention collective régionale des ouvriers du bâtiment de la région parisienne

Désignation	Nombre ou Base	Part salariale			Part patronale
		Taux Sal.	Gains	Ret. Sal.	
Salaire mensuel	151,67	10,030	1 521,25		
Prime Panier Non cadre en déplacement	21,00	0,700	14,70		
Rémunération Brute			1 535,95		
SANTÉ					
Sécurité Sociale - Maladie, Maternité, Invalidité, Décès	1 535,95				107,52
Complémentaire Incapacité, Invalidité, Décès	1 535,95	0,870		13,36	26,42
ACCIDENTS DU TRAVAIL - MALADIES PROFESSIONNELLES	1 535,95				59,90
RETRAITE					
Sécurité Sociale Plafonnée	1 535,95	6,900		105,98	131,32
Sécurité Sociale Déplafonnée	1 535,95	0,400		6,14	29,18
Complémentaire Tranche 1	1 535,95	4,010		61,59	92,31
FAMILLE	1 535,95				52,99
ASSURANCE CHÔMAGE	1 535,95				64,51
AUTRES CONTRIBUTIONS DUES PAR L'EMPLOYEUR					6,40
COTISATIONS STATUTAIRES OU PRÉVUES PAR LA CONVENTION COLLECTIVE					
Cotisation caisse de congés payés	1 535,95				314,87
CSG déductible de l'impôt sur le revenu	1 534,85	6,800		104,37	
CSG/CRDS non déductible de l'impôt sur le revenu	1 534,85	2,900		44,51	
EXONÉRATIONS DE COTISATIONS EMPLOYEUR					-431,45
Mutuelle forfaitaire OUVR	23,00	40,000		9,20	13,80
Réduction Allocations familiales 1.80%					-27,65
Frais de Déplacement	390,00		390,00		
Indemnité de repas non soumises	21,00	8,950	187,95		
TOTAL DES COTISATIONS ET CONTRIBUTIONS				345,15	467,77

NET À PAYER AVANT IMPÔT SUR LE REVENU 1 768,75

dont évolution de la rémunération liée à la suppression des cotisations salariales chômage et maladie 22,29

Impôt sur le revenu	Base	Taux personnalisé	Montant
Impôt sur le revenu prélevé à la source	1 249,11	0,00	0,00

Congés	N-1	N	Anc
Acquis	20,00	15,00	
Pris			
Reste	20,00	15,00	

RTT (jours)
Acquis période
Reste

Net payé en euros	1 768,75
Allègement de cotisations employeur	-551,26
Total versé par l'employeur	2 003,72

Règlement: Chèque

	Heures travaillées	Salaire brut	Plafond A	Plafond B	Net imposable	Charges sal.	Charges pat.	Base CP N
Mois	151,67	1 535,95	3 377,00	13 508,00	1 249,11	345,15	467,77	1 521,25
Année	1 204,03	12 181,92	30 393,00	121 572,00	9 910,03	2 749,85	3 538,43	8 565,82

Pour faire valoir vos droits, conservez ce bulletin sans limitation de durée
Pour plus d'information sur le bulletin clarifié, voir la rubrique dédiée sur www.service-public.fr

Bulletin de Paye

Période du : 01/10/2019 au : 31/10/2019 Date de paye : 31/10/2019

CONCEPT PRO
27 RUE VION

80090 AMIENS
SIRET : 82802250900016
NAF : 4334Z

Niveau : Coef. : 150 Echelon :
Emploi : PEINTRE
Statut catégoriel : Non cadre
Date d'entrée : 01/08/2018 Date de sortie :
N° SS : 1 87 09 99 213 023 34

Commentaire :

HAMID ASIM
6 RUE GERARD DE NERVAL

60100 CREIL

Convention collective : Convention collective régionale des ouvriers du bâtiment de la région parisienne

Désignation	Nombre ou Base	Part salariale			Part patronale
		Taux Sal.	Gains	Ret. Sal.	
Salaire mensuel	151,67	10,030	1 521,25		
Prime Panier Non cadre en déplacement	23,00	0,800	18,40		
Rémunération Brute			1 539,65		
SANTÉ					
Sécurité Sociale - Maladie, Maternité, Invalidité, Décès	1 539,65				107,78
Complémentaire Incapacité, Invalidité, Décès	1 539,65	0,870		13,39	26,48
ACCIDENTS DU TRAVAIL - MALADIES PROFESSIONNELLES	1 539,65				60,05
RETRAITE					
Sécurité Sociale Plafonnée	1 539,65	6,900		106,24	131,64
Sécurité Sociale Déplafonnée	1 539,65	0,400		6,16	29,25
Complémentaire Tranche 1	1 539,65	4,010		61,74	92,53
FAMILLE	1 539,65				53,12
ASSURANCE CHÔMAGE	1 539,65				64,67
AUTRES CONTRIBUTIONS DUES PAR L'EMPLOYEUR					6,41
COTISATIONS STATUTAIRES OU PRÉVUES PAR LA CONVENTION COLLECTIVE					
Cotisation caisse de congés payés	1 539,65				315,63
CSG déductible de l'impôt sur le revenu	1 534,91	6,800		104,37	
CSG/CRDS non déductible de l'impôt sur le revenu	1 534,91	2,900		44,51	
EXONÉRATIONS DE COTISATIONS EMPLOYEUR					-494,85
Mutuelle forfaitaire OUVR	23,00	40,000		9,20	13,80
Réduction Allocations familiales 1.80%					-27,71
Frais de Déplacement	410,00		410,00		
Indemnité de repas non soumises	23,00	9,200	211,60		
TOTAL DES COTISATIONS ET CONTRIBUTIONS				345,61	406,51

NET À PAYER AVANT IMPÔT SUR LE REVENU	1 815,64
dont évolution de la rémunération liée à la suppression des cotisations salariales chômage et maladie	22,41

Impôt sur le revenu	Base	Taux personnalisé	Montant
Impôt sur le revenu prélevé à la source	1 252,35	0,00	0,00

Congés	N-1	N	Anc	RTT (jours)
Acquis	20,00	17,50		Acquis période
Pris				Reste
Reste	20,00	17,50		

Net payé en euros	1 815,64
Allègement de cotisations employeur	-614,94
Total versé par l'employeur	1 946,16

Règlement: Chèque

	Heures travaillées	Salaire brut	Plafond A	Plafond B	Net imposable	Charges sal.	Charges pat.	Base CP N
Mois	151,67	1 539,65	3 377,00	13 508,00	1 252,35	345,61	406,51	1 521,25
Année	1 355,70	13 721,57	33 770,00	135 080,00	11 162,38	3 095,46	3 944,94	10 087,07

Pour faire valoir vos droits, conservez ce bulletin sans limitation de durée
Pour plus d'information sur le bulletin clarifié, voir la rubrique dédiée sur www.service-public.fr

Bulletin de Paye

Période du : 01/11/2019 au : 30/11/2019 Date de paye : 30/11/2019

CONCEPT PRO

27 RUE VION

80090 AMIENS

SIRET : 82802250900016

NAF : 4334Z

Niveau : Coef. : 150 Echelon :
 Emploi : PEINTRE
 Statut catégoriel : Non cadre
 Date d'entrée : 01/08/2018 Date de sortie :
 N° SS : 1 87 09 99 213 023 34

Commentaire :

HAMID ASIM
 6 RUE GERARD DE NERVAL

60100 CREIL

Convention collective : Convention collective régionale des ouvriers du bâtiment de la région parisienne

Désignation	Nombre ou Base	Part salariale			Part patronale
		Taux Sal.	Gains	Ret. Sal.	
Salaire mensuel	151,67	10,030	1 521,25		
Prime Panier Non cadre en déplacement	19,00	0,800	15,20		
Rémunération Brute			1 536,45		
SANTÉ					
Sécurité Sociale - Maladie, Maternité, Invalidité, Décès	1 536,45				107,55
Complémentaire Incapacité, Invalidité, Décès	1 536,45	0,870		13,37	26,43
ACCIDENTS DU TRAVAIL - MALADIES PROFESSIONNELLES	1 536,45				59,92
RETRAITE					
Sécurité Sociale Plafonnée	1 536,45	6,900		106,02	131,37
Sécurité Sociale Déplafonnée	1 536,45	0,400		6,15	29,19
Complémentaire Tranche 1	1 536,45	4,010		61,61	92,34
FAMILLE	1 536,45				53,01
ASSURANCE CHÔMAGE	1 536,45				64,53
AUTRES CONTRIBUTIONS DUES PAR L'EMPLOYEUR					6,40
COTISATIONS STATUTAIRES OU PRÉVUES PAR LA CONVENTION COLLECTIVE					
Cotisation caisse de congés payés	1 536,45				314,97
CSG déductible de l'impôt sur le revenu	1 534,86	6,800		104,37	
CSG/CRDS non déductible de l'impôt sur le revenu	1 534,86	2,900		44,51	
EXONÉRATIONS DE COTISATIONS EMPLOYEUR					-493,82
Mutuelle forfaitaire OUVR	23,00	40,000		9,20	13,80
Réduction Allocations familiales 1.80%					-27,66
Frais de Déplacement	440,00		440,00		
Indemnité de repas non soumises	19,00	9,200	174,80		
TOTAL DES COTISATIONS ET CONTRIBUTIONS				345,23	405,69

NET À PAYER AVANT IMPÔT SUR LE REVENU 1 806,02

dont évolution de la rémunération liée à la suppression des cotisations salariales chômage et maladie 22,31

Impôt sur le revenu	Base	Taux non personnalisé	Montant
Impôt sur le revenu prélevé à la source	1 249,53	0,00	0,00

Congés	N-1	N	Anc	RTT (jours)
Acquis	20,00	20,00		Acquis période
Pris				Reste
Reste	20,00	20,00		

Net payé en euros	1 806,02
Alègement de cotisations employeur	-613,67
Total versé par l'employeur	1 942,14

Règlement: Chèque

	Heures travaillées	Salaire brut	Plafond A	Plafond B	Net imposable	Charges sal.	Charges pat.	Base CP N
Mois	151,67	1 536,45	3 377,00	13 508,00	1 249,53	345,23	405,69	1 521,25
Année	1 507,37	15 258,02	37 147,00	148 588,00	12 411,91	3 440,69	4 350,63	11 608,32

Pour faire valoir vos droits, conservez ce bulletin sans limitation de durée
 Pour plus d'information sur le bulletin clarifié, voir la rubrique dédiée sur www.service-public.fr

Bulletin de Paye

Période du : 01/12/2019 au : 31/12/2019 Date de paye : 31/12/2019

CONCEPT PRO

27 RUE VION

80090 AMIENS

SIRET : 82802250900016

NAF : 4334Z

Niveau :

Coef. : 150

Echelon :

Emploi : PEINTRE

Statut catégoriel : Non cadre

Date d'entrée : 01/08/2018

Date de sortie :

N° SS : 1 87 09 99 213 023 34

Commentaire :

HAMID

ASIM

7 ALL VAN GOGH

60100 CREIL

Convention collective : Convention collective régionale des ouvriers du bâtiment de la région parisienne

Désignation	Nombre ou Base	Part salariale			Part patronale
		Taux Sal.	Gains	Ret. Sal.	
Salaires mensuels	151,67	10,030	1 521,25		
Absences pour congés payés du 02/12/2019 au 31/12/2019	25,00	60,850		1 521,25	
Rémunération Brute					
CSG déductible de l'impôt sur le revenu	13,80	6,800		0,94	
CSG/CRDS non déductible de l'impôt sur le revenu	13,80	2,900		0,40	
Mutuelle forfaitaire OUVR	23,00	40,000		9,20	13,80
Net à payer négatif	10,54		10,54		
TOTAL DES COTISATIONS ET CONTRIBUTIONS				10,54	13,80

NET À PAYER AVANT IMPÔT SUR LE REVENU	
dont évolution de la rémunération liée à la suppression des cotisations salariales chômage et maladie	-0,23

Impôt sur le revenu	Base	Taux non personnalisé	Montant
Impôt sur le revenu prélevé à la source	3,66	0,00	0,00

Congés	N-1	N	Anc	RTT (jours)
Acquis	20,00	22,50		Acquis période
Pris	20,00	5,00		Reste
Reste		17,50		

Net payé en euros	
Allègement de cotisations employeur	
Total versé par l'employeur	13,80

Règlement: Chèque

	Heures travaillées	Salaire brut	Plafond A	Plafond B	Net imposable	Charges sal.	Charges pat.	Base CP N
Mois	151,67		3 377,00	13 508,00	3,66	10,54	13,80	
Année	1 659,04	15 258,02	40 524,00	162 096,00	12 415,57	3 451,23	4 364,43	11 608,32

Pour faire valoir vos droits, conservez ce bulletin sans limitation de durée
Pour plus d'information sur le bulletin clarifié, voir la rubrique dédiée sur www.service-public.fr

Bulletin de Paye

Période du : 01/01/2020 au : 31/01/2020 Date de paye : 31/01/2020

CONCEPT PRO

27 RUE VION

80090 AMIENS

SIRET : 82802250900016

NAF : 4334Z

Niveau : Coef. : 150 Echelon :
 Emploi : PEINTRE
 Statut catégoriel : Non cadre
 Date d'entrée : 01/08/2018 Date de sortie :
 N° SS : 1 87 09 99 213 023 34

Commentaire :

HAMID ASIM
 7 ALL VAN GOGH

60100 CREIL

Convention collective : Convention collective régionale des ouvriers du bâtiment de la région parisienne

Désignation	Nombre ou Base	Part salariale			Part patronale
		Taux Sal.	Gains	Ret. Sal.	
Salaire mensuel	151,67	10,150	1 539,42		
Récapitulatif des montants d'heures supplémentaires et complémentaires exonérées d'IR sur l'année					
Prime Panier Non cadre en déplacement	22,00	0,800	17,60		
Rémunération Brute			1 557,02		
SANTÉ					
Sécurité Sociale - Maladie, Maternité, Invalidité, Décès	1 557,02				108,99
Complémentaire Incapacité, Invalidité, Décès	1 557,02	0,870		13,55	26,78
ACCIDENTS DU TRAVAIL - MALADIES PROFESSIONNELLES	1 557,02				60,72
RETRAITE					
Sécurité Sociale Plafonnée	1 557,02	6,900		107,43	133,13
Sécurité Sociale Déplafonnée	1 557,02	0,400		6,23	29,58
Complémentaire Tranche 1	1 557,02	4,010		62,44	93,58
FAMILLE	1 557,02				53,72
ASSURANCE CHÔMAGE	1 557,02				65,40
AUTRES CONTRIBUTIONS DUES PAR L'EMPLOYEUR					8,62
COTISATIONS STATUTAIRES OU PRÉVUES PAR LA CONVENTION COLLECTIVE					
Cotisation caisse de congés payés	1 557,02				319,19
CSG déductible de l'impôt sur le revenu	1 539,26	6,800		104,67	
CSG/CRDS non déductible de l'impôt sur le revenu	1 539,26	2,900		44,64	
EXONÉRATIONS DE COTISATIONS EMPLOYEUR					-499,03
Déduction forf. pat. sur HS entps de 1 à 19 salariés					0,26
<i>Le montant calculé de la réduction patronale est plafonné au montant des</i>					
Réduction Allocations familiales 1.80%					-28,03
Frais de Déplacement	450,00		450,00		
Indemnité de repas non soumises	22,00	9,200	202,40		
Net à payer négatif M-1	10,54			10,54	

Bulletin de Paye

Période du : 01/01/2020 au : 31/01/2020 Date de paye : 31/01/2020

CONCEPT PRO
27 RUE VION

80090 AMIENS
SIRET : 82802250900016
NAF : 4334Z

Niveau : Coef. : 150 Echelon :
Emploi : PEINTRE
Statut catégoriel : Non cadre
Date d'entrée : 01/08/2018 Date de sortie :
N° SS : 1 87 09 99 213 023 34

Commentaire :

HAMID
7 ALL VAN GOGH

ASIM

60100 CREIL

Convention collective : Convention collective régionale des ouvriers du bâtiment de la région parisienne

TOTAL DES COTISATIONS ET CONTRIBUTIONS				338,96	400,94

NET À PAYER AVANT IMPÔT SUR LE REVENU**1 859,92**

dont évolution de la rémunération liée à la suppression des cotisations salariales chômage et maladie

22,88

Impôt sur le revenu	Base	Taux non personnalisé	Montant
Impôt sur le revenu prélevé à la source	1 262,70	0,00	0,00

Congés	N-1	N	Anc	RTT (jours)
Acquis	20,00	25,00		Acquis période
Pris	20,00	5,00		Reste
Reste		20,00		

Net payé en euros		1 859,92
Allègement de cotisations employeur		-620,48
Total versé par l'employeur		1 957,96

Règlement: Chèque

	Heures travaillées	Salaire brut	Plafond A	Plafond B	Net imposable	Charges sal.	Charges pat.	Base CP N
Mois	151,67	1 557,02	3 428,00	13 712,00	1 262,70	338,96	400,94	1 539,42
Année	151,67	1 557,02	3 428,00	13 712,00	1 262,70	338,96	400,94	13 147,74

Pour faire valoir vos droits, conservez ce bulletin sans limitation de durée
Pour plus d'information sur le bulletin clarifié, voir la rubrique dédiée sur www.service-public.fr

Bulletin de Paye

Période du : 01/02/2020 au : 29/02/2020 Date de paye : 29/02/2020

CONCEPT PRO

27 RUE VION

80090 AMIENS

SIRET : 82802250900016

NAF : 4334Z

Niveau : Coef. : 150 Echelon :

Emploi : PEINTRE

Statut catégoriel : Non cadre

Date d'entrée : 01/08/2018 Date de sortie :

N° SS : 1 87 09 99 213 023 34

Commentaire :

HAMID

ASIM

7 ALL VAN GOGH

60100 CREIL

Convention collective : Convention collective régionale des ouvriers du bâtiment de la région parisienne

Désignation	Nombre ou Base	Part salariale			Part patronale
		Taux Sal.	Gains	Ret. Sal.	
Salaire mensuel	151,67	10,150	1 539,42		
Prime Panier Non cadre en déplacement	20,00	0,800	16,00		
Rémunération Brute			1 555,42		
SANTÉ					
Sécurité Sociale - Maladie, Maternité, Invalidité, Décès	1 555,42				108,88
Complémentaire Incapacité, Invalidité, Décès	1 555,42	0,870		13,53	26,75
ACCIDENTS DU TRAVAIL - MALADIES PROFESSIONNELLES	1 555,42				60,66
RETRAITE					
Sécurité Sociale Plafonnée	1 555,42	6,900		107,32	132,99
Sécurité Sociale Déplafonnée	1 555,42	0,400		6,22	29,55
Complémentaire Tranche 1	1 555,42	4,010		62,38	93,48
FAMILLE	1 555,42				53,66
ASSURANCE CHÔMAGE	1 555,42				65,32
AUTRES CONTRIBUTIONS DUES PAR L'EMPLOYEUR					8,62
COTISATIONS STATUTAIRES OU PRÉVUES PAR LA CONVENTION COLLECTIVE					
Cotisation caisse de congés payés	1 555,42				318,86
CSG déductible de l'impôt sur le revenu	1 539,23	6,800		104,67	
CSG/CRDS non déductible de l'impôt sur le revenu	1 539,23	2,900		44,64	
EXONÉRATIONS DE COTISATIONS EMPLOYEUR					-548,36
Déduction forf. pat. sur HS entps de 1 à 19 salariés					40,24
<i>Le montant calculé de la réduction patronale est plafonné au montant des</i>					
Réduction Allocations familiales 1.80%					-28,00
Frais de Déplacement	450,00		450,00		
Indemnité de repas non soumises	20,00	9,200	184,00		
TOTAL DES COTISATIONS ET CONTRIBUTIONS				338,76	390,65

NET À PAYER AVANT IMPÔT SUR LE REVENU

1 850,66

dont évolution de la rémunération liée à la suppression des cotisations salariales chômage et maladie

22,83

Impôt sur le revenu	Base	Taux non personnalisé	Montant
Impôt sur le revenu prélevé à la source	1 261,30	0,00	0,00

Congés	N-1	N	Anc	RTT (jours)
Acquis	20,00	27,50		Acquis période
Pris	20,00	5,00		Reste
Reste		22,50		

Net payé en euros	1 850,66
Allègement de cotisations employeur	-669,69
Total versé par l'employeur	1 946,07

Règlement: Chèque

	Heures travaillées	Salaire brut	Plafond A	Plafond B	Net imposable	Charges sal.	Charges pat.	Base CP N
Mois	151,67	1 555,42	3 428,00	13 712,00	1 261,30	338,76	390,65	1 539,42
Année	303,34	3 112,44	6 856,00	27 424,00	2 524,00	677,72	791,59	14 687,16

Pour faire valoir vos droits, conservez ce bulletin sans limitation de durée
Pour plus d'information sur le bulletin clarifié, voir la rubrique dédiée sur www.service-public.fr

Bulletin de Paye

Période du : 01/03/2020 au : 31/03/2020 Date de paye : 31/03/2020

CONCEPT PRO
27 RUE VION

80090 AMIENS
SIRET : 82802250900016
NAF : 4334Z

Niveau : Coef. : 150 Echelon :
Emploi : PEINTRE
Statut catégoriel : Non cadre
Date d'entrée : 01/08/2018 Date de sortie :
N° SS : 1 87 09 99 213 023 34

Commentaire :

HAMID ASIM
7 ALL VAN GOGH

60100 CREIL

Convention collective : Convention collective régionale des ouvriers du bâtiment de la région parisienne

Désignation	Nombre ou Base	Part salariale			Part patronale
		Taux Sal.	Gains	Ret. Sal.	
Salaire mensuel	151,67	10,150	1 539,42		
Indemnités Activité Partielle hors formation	84,00	7,105	596,81		
Heures d'absence Activité Partielle du 16/03/2020 au 31/03/2020	84,00	10,150		852,58	
Récapitulatif des montants d'heures supplémentaires et complémentaires exonérées d'IR sur l'année					
Prime Panier Non cadre en déplacement	10,00	0,800	8,00		
Rémunération Brute			694,84		
SANTÉ					
Sécurité Sociale - Maladie, Maternité, Invalidité, Décès	694,84				48,64
Complémentaire Incapacité, Invalidité, Décès	694,84	0,870		6,05	11,95
ACCIDENTS DU TRAVAIL - MALADIES PROFESSIONNELLES	694,84				27,10
RETRAITE					
Sécurité Sociale Plafonnée	694,84	6,900		47,94	59,41
Sécurité Sociale Déplafonnée	694,84	0,400		2,78	13,20
Complémentaire Tranche 1	694,84	4,010		27,87	41,76
FAMILLE	694,84				23,97
ASSURANCE CHÔMAGE	694,84				29,18
AUTRES CONTRIBUTIONS DUES PAR L'EMPLOYEUR					3,84
COTISATIONS STATUTAIRES OU PRÉVUES PAR LA CONVENTION COLLECTIVE					
Cotisation caisse de congés payés	694,84				142,44
CSG déductible de l'impôt sur le revenu	686,77	6,800		46,70	
CSG/CRDS non déductible de l'impôt sur le revenu	686,77	2,900		19,92	
EXONÉRATIONS DE COTISATIONS EMPLOYEUR					-222,68
Déduction forf. pat. sur HS entps de 1 à 19 salariés					0,01
<i>Le montant calculé de la réduction patronale est plafonné au montant des</i>					
Complément de rémunération au titre de la RMM nette	78,24		78,24		
Indemnité de repas non soumises	10,00	9,200	92,00		

Bulletin de Paye

Période du : 01/03/2020 au : 31/03/2020 Date de paye : 31/03/2020

CONCEPT PRO
27 RUE VION

80090 AMIENS
SIRET : 82802250900016
NAF : 4334Z

Niveau : Coef. : 150 Echelon :
Emploi : PEINTRE
Statut catégoriel : Non cadre
Date d'entrée : 01/08/2018 Date de sortie :
N° SS : 1 87 09 99 213 023 34

Commentaire :

HAMID
7 ALL VAN GOGH

ASIM

60100 CREIL

Convention collective : Convention collective régionale des ouvriers du bâtiment de la région parisienne

TOTAL DES COTISATIONS ET CONTRIBUTIONS				151,26	178,82

NET À PAYER AVANT IMPÔT SUR LE REVENU	1 310,63
dont évolution de la rémunération liée à la suppression des cotisations salariales chômage et maladie	10,21

Impôt sur le revenu	Base	Taux non personnalisé	Montant
Impôt sur le revenu prélevé à la source	1 238,55	0,00	0,00

Congés	N-1	N	Anc	RTT (jours)
Acquis	20,00	30,00		Acquis période
Pris	20,00	5,00		Reste
Reste		25,00		

Net payé en euros	1 310,63
Allègement de cotisations employeur	-276,88
Total versé par l'employeur	1 470,47

Règlement: Chèque

	Heures travaillées	Salaire brut	Plafond A	Plafond B	Net imposable	Charges sal.	Charges pat.	Base CP N
Mois	67,67	694,84	3 428,00	13 712,00	1 238,55	151,26	178,82	1 539,42
Année	371,01	3 807,28	10 284,00	41 136,00	3 762,55	828,98	970,41	16 226,58

Pour faire valoir vos droits, conservez ce bulletin sans limitation de durée
Pour plus d'information sur le bulletin clarifié, voir la rubrique dédiée sur www.service-public.fr

Bulletin de Paye

Période du : 01/04/2020 au : 30/04/2020 Date de paye : 30/04/2020

CONCEPT PRO

27 RUE VION

80090 AMIENS

SIRET : 82802250900016

NAF : 4334Z

Niveau : Coef. : 150 Echelon :

Emploi : PEINTRE

Statut catégoriel : Non cadre

Date d'entrée : 01/08/2018 Date de sortie :

N° SS : 1 87 09 99 213 023 34

Commentaire :

HAMID

ASIM

7 ALL VAN GOGH

60100 CREIL

Convention collective : Convention collective régionale des ouvriers du bâtiment de la région parisienne

Désignation	Nombre ou Base	Part salariale			Part patronale
		Taux Sal.	Gains	Ret. Sal.	
Salaire mensuel	151,67	10,150	1 539,42		
Indemnités Activité Partielle hors formation	151,67	8,030	1 217,91		
Heures d'absence Activité Partielle du 01/04/2020 au 30/04/2020	151,67	10,150		1 539,42	
Rémunération Brute					
Complément de rémunération au titre de la RMM nette	0,72		0,72		
TOTAL DES COTISATIONS ET CONTRIBUTIONS					

NET À PAYER AVANT IMPÔT SUR LE REVENU

1 218,63

dont évolution de la rémunération liée à la suppression des cotisations salariales chômage et maladie

Impôt sur le revenu	Base	Taux non personnalisé	Montant
Impôt sur le revenu prélevé à la source	1 218,63	0,00	0,00

Congés	N-1	N	Anc	RTT (jours)
Acquis	30,00	2,50		Acquis période
Pris	5,00			Reste
Reste	25,00	2,50		

Net payé en euros	1 218,63
Allègement de cotisations employeur	
Total versé par l'employeur	1 217,91

Règlement: Chèque

Heures travaillées	Salaire brut	Plafond A	Plafond B	Net imposable	Charges sal.	Charges pat.	Base CP N
Mois		3 428,00	13 712,00	1 218,63			1 539,42
Année	371,01	3 807,28	13 712,00	54 848,00	4 981,18	828,98	970,41

Pour faire valoir vos droits, conservez ce bulletin sans limitation de durée
Pour plus d'information sur le bulletin clarifié, voir la rubrique dédiée sur www.service-public.fr

Bulletin de Paye

Période du : 01/05/2020 au : 31/05/2020 Date de paye : 31/05/2020

CONCEPT PRO
27 RUE VION

80090 AMIENS
SIRET : 82802250900016
NAF : 4334Z

Niveau : Coef. : 150 Echelon :
Emploi : PEINTRE
Statut catégoriel : Non cadre
Date d'entrée : 01/08/2018 Date de sortie :
N° SS : 1 87 09 99 213 023 34

Commentaire :

HAMID ASIM
7 ALL VAN GOGH

60100 CREIL

Convention collective : Convention collective régionale des ouvriers du bâtiment de la région parisienne

Désignation	Nombre ou Base	Part salariale			Part patronale
		Taux Sal.	Gains	Ret. Sal.	
Salaire mensuel	151,67	10,150	1 539,42		
Indemnités Activité Partielle hors formation	151,67	8,030	1 217,91		
Heures d'absence Activité Partielle du 01/05/2020 au 31/05/2020	151,67	10,150		1 539,42	
Rémunération Brute					
Complément de rémunération au titre de la RMM nette	0,72		0,72		
TOTAL DES COTISATIONS ET CONTRIBUTIONS					

NET À PAYER AVANT IMPÔT SUR LE REVENU		1 218,63
dont évolution de la rémunération liée à la suppression des cotisations salariales chômage et maladie		

Impôt sur le revenu	Base	Taux non personnalisé	Montant
Impôt sur le revenu prélevé à la source	1 218,63	0,00	0,00

Congés	N-1	N	Anc	RTT (jours)
Acquis	30,00	5,00		Acquis période
Pris	5,00			Reste
Reste	25,00	5,00		

Net payé en euros		1 218,63
Allègement de cotisations employeur		
Total versé par l'employeur		1 217,91

Règlement: Chèque

	Heures travaillées	Salaire brut	Plafond A	Plafond B	Net imposable	Charges sal.	Charges pat.	Base CP N
Mois			3 428,00	13 712,00	1 218,63			1 539,42
Année	371,01	3 807,28	17 140,00	68 560,00	6 199,81	828,98	970,41	3 078,84

Pour faire valoir vos droits, conservez ce bulletin sans limitation de durée
Pour plus d'information sur le bulletin clarifié, voir la rubrique dédiée sur www.service-public.fr

Bulletin de Paye

Période du : 01/06/2020 au : 30/06/2020 Date de paye : 30/06/2020

CONCEPT PRO
27 RUE VION

80090 AMIENS
SIRET : 82802250900016
NAF : 4334Z

Niveau : Coef. : 150 Echelon :
Emploi : PEINTRE
Statut catégoriel : Non cadre
Date d'entrée : 01/08/2018 Date de sortie :
N° SS : 1 87 09 99 213 023 34

Commentaire :

HAMID ASIM
7 ALL VAN GOGH
60100 CREIL

Convention collective : Convention collective régionale des ouvriers du bâtiment de la région parisienne

Désignation	Nombre ou Base	Part salariale			Part patronale
		Taux Sal.	Gains	Ret. Sal.	
Salaire mensuel	151,67	10,150	1 539,42		
Prime Panier Non cadre en déplacement	22,00	0,800	17,60		
Rémunération Brute			1 557,02		
SANTÉ					
Sécurité Sociale - Maladie, Maternité, Invalidité, Décès	1 557,02				108,99
Complémentaire Incapacité, Invalidité, Décès	1 557,02	0,870		13,55	26,78
ACCIDENTS DU TRAVAIL - MALADIES PROFESSIONNELLES	1 557,02				60,72
RETRAITE					
Sécurité Sociale Plafonnée	1 557,02	6,900		107,43	133,13
Sécurité Sociale Déplafonnée	1 557,02	0,400		6,23	29,58
Complémentaire Tranche 1	1 557,02	4,010		62,44	93,58
FAMILLE	1 557,02				53,72
ASSURANCE CHÔMAGE	1 557,02				65,40
AUTRES CONTRIBUTIONS DUES PAR L'EMPLOYEUR					8,62
COTISATIONS STATUTAIRES OU PRÉVUES PAR LA CONVENTION COLLECTIVE					
Cotisation caisse de congés payés	1 557,02				319,19
CSG déductible de l'impôt sur le revenu	1 539,26	6,800		104,67	
CSG/CRDS non déductible de l'impôt sur le revenu	1 539,26	2,900		44,64	
EXONÉRATIONS DE COTISATIONS EMPLOYEUR					-499,03
Indemnité de repas non soumises	22,00	9,200	202,40		
TOTAL DES COTISATIONS ET CONTRIBUTIONS				338,96	400,68

NET À PAYER AVANT IMPÔT SUR LE REVENU 1 420,46

dont évolution de la rémunération liée à la suppression des cotisations salariales chômage et maladie 22,88

Impôt sur le revenu	Base	Taux non personnalisé	Montant
Impôt sur le revenu prélevé à la source	1 262,70	0,00	0,00

Congés	N-1	N	Anc	RTT (jours)
Acquis	30,00	7,50		Acquis période
Pris	5,00			Reste
Reste	25,00	7,50		

Net payé en euros	1 420,46
Allègement de cotisations employeur	-620,48
Total versé par l'employeur	1 957,70

Règlement: Chèque

	Heures travaillées	Salaire brut	Plafond A	Plafond B	Net imposable	Charges sal.	Charges pat.	Base CP N
Mois	151,67	1 557,02	3 428,00	13 712,00	1 262,70	338,96	400,68	1 539,42
Année	522,68	5 364,30	20 568,00	82 272,00	7 462,51	1 167,94	1 371,09	4 618,26

Pour faire valoir vos droits, conservez ce bulletin sans limitation de durée
Pour plus d'information sur le bulletin clarifié, voir la rubrique dédiée sur www.service-public.fr

Bulletin de Paye

Période du : 01/07/2020 au : 31/07/2020 Date de paye : 31/07/2020

CONCEPT PRO

27 RUE VION

80090 AMIENS

SIRET : 82802250900016

NAF : 4334Z

Niveau : Coef. : 150 Echelon :
 Emploi : PEINTRE
 Statut catégoriel : Non cadre
 Date d'entrée : 01/08/2018 Date de sortie :
 N° SS : 1 87 09 99 213 023 34

Commentaire :

HAMID ASIM
 7 ALL VAN GOGH

60100 CREIL

Convention collective : Convention collective régionale des ouvriers du bâtiment de la région parisienne

Désignation	Nombre ou Base	Part salariale			Part patronale
		Taux Sal.	Gains	Ret. Sal.	
Salaire mensuel	151,67	10,150	1 539,42		
Prime Panier Non cadre en déplacement	22,00	0,800	17,60		
Rémunération Brute			1 557,02		
SANTÉ					
Sécurité Sociale - Maladie, Maternité, Invalidité, Décès	1 557,02				108,99
Complémentaire Incapacité, Invalidité, Décès	1 557,02	0,870		13,55	26,78
ACCIDENTS DU TRAVAIL - MALADIES PROFESSIONNELLES	1 557,02				60,72
RETRAITE					
Sécurité Sociale Plafonnée	1 557,02	6,900		107,43	133,13
Sécurité Sociale Déplafonnée	1 557,02	0,400		6,23	29,58
Complémentaire Tranche 1	1 557,02	4,010		62,44	93,58
FAMILLE	1 557,02				53,72
ASSURANCE CHÔMAGE	1 557,02				65,40
AUTRES CONTRIBUTIONS DUES PAR L'EMPLOYEUR					8,62
COTISATIONS STATUTAIRES OU PRÉVUES PAR LA CONVENTION COLLECTIVE					
Cotisation caisse de congés payés	1 557,02				319,19
CSG déductible de l'impôt sur le revenu	1 539,26	6,800		104,67	
CSG/CRDS non déductible de l'impôt sur le revenu	1 539,26	2,900		44,64	
EXONÉRATIONS DE COTISATIONS EMPLOYEUR					-499,03
Frais de Déplacement	290,00		290,00		
Indemnité de repas non soumises	22,00	9,200	202,40		
TOTAL DES COTISATIONS ET CONTRIBUTIONS				338,96	400,68

NET À PAYER AVANT IMPÔT SUR LE REVENU

1 710,46

dont évolution de la rémunération liée à la suppression des cotisations salariales chômage et maladie

22,88

Impôt sur le revenu	Base	Taux non personnalisé	Montant
Impôt sur le revenu prélevé à la source	1 262,70	0,00	0,00

Congés	N-1	N	Anc	RTT (jours)
Acquis	30,00	10,00		Acquis période
Pris	5,00			Reste
Reste	25,00	10,00		

Net payé en euros		1 710,46
Allègement de cotisations employeur		-620,48
Total versé par l'employeur		1 957,70

Règlement: Chèque

	Heures travaillées	Salaire brut	Plafond A	Plafond B	Net imposable	Charges sal.	Charges pat.	Base CP N
Mois	151,67	1 557,02	3 428,00	13 712,00	1 262,70	338,96	400,68	1 539,42
Année	674,35	6 921,32	23 996,00	95 984,00	8 725,21	1 506,90	1 771,77	6 157,68

Pour faire valoir vos droits, conservez ce bulletin sans limitation de durée
 Pour plus d'information sur le bulletin clarifié, voir la rubrique dédiée sur www.service-public.fr

Bulletin de Paye

Période du : 01/08/2020 au : 31/08/2020 Date de paye : 31/08/2020

CONCEPT PRO
27 RUE VION

80090 AMIENS
SIRET : 82802250900016
NAF : 4334Z

Niveau : Coef. : 150 Echelon :
Emploi : PEINTRE
Statut catégoriel : Non cadre
Date d'entrée : 01/08/2018 Date de sortie :
N° SS : 1 87 09 99 213 023 34

Commentaire :

HAMID ASIM
7 ALL VAN GOGH

60100 CREIL

Convention collective : Convention collective régionale des ouvriers du bâtiment de la région parisienne

Désignation	Nombre ou Base	Part salariale			Part patronale
		Taux Sal.	Gains	Ret. Sal.	
Salaire mensuel	151,67	10,150	1 539,42		
Absences pour congés payés du 03/08/2020 au 08/08/2020	6,00	61,577		369,46	
Prime Panier Non cadre en déplacement	16,00	0,800	12,80		
Rémunération Brute			1 182,76		
SANTÉ					
Sécurité Sociale - Maladie, Maternité, Invalidité, Décès	1 182,76				82,79
Complémentaire Incapacité, Invalidité, Décès	1 182,76	0,870		10,29	20,34
ACCIDENTS DU TRAVAIL - MALADIES PROFESSIONNELLES	1 182,76				46,13
RETRAITE					
Sécurité Sociale Plafonnée	1 182,76	6,900		81,61	101,13
Sécurité Sociale Déplafonnée	1 182,76	0,400		4,73	22,47
Complémentaire Tranche 1	1 182,76	4,010		47,43	71,09
FAMILLE	1 182,76				40,81
ASSURANCE CHÔMAGE	1 182,76				49,67
AUTRES CONTRIBUTIONS DUES PAR L'EMPLOYEUR					6,55
COTISATIONS STATUTAIRES OU PRÉVUES PAR LA CONVENTION COLLECTIVE					
Cotisation caisse de congés payés	1 182,76				242,47
CSG déductible de l'impôt sur le revenu	1 169,83	6,800		79,55	
CSG/CRDS non déductible de l'impôt sur le revenu	1 169,83	2,900		33,92	
EXONÉRATIONS DE COTISATIONS EMPLOYEUR					-379,08
Déduction forf. pat. sur HS entps de 1 à 19 salariés <i>Le montant calculé de la réduction patronale est plafonné au montant des</i>					0,01
Indemnité de repas non soumises	16,00	9,200	147,20		
TOTAL DES COTISATIONS ET CONTRIBUTIONS				257,53	304,38

NET À PAYER AVANT IMPÔT SUR LE REVENU

1 072,43

dont évolution de la rémunération liée à la suppression des cotisations salariales chômage et maladie

17,37

Impôt sur le revenu	Base	Taux non personnalisé	Montant
Impôt sur le revenu prélevé à la source	959,15	0,00	0,00

Congés	N-1	N	Anc	RTT (jours)
Acquis	30,00	12,50		Acquis période
Pris	11,00			Reste
Reste	19,00	12,50		

Net payé en euros	1 072,43
Allègement de cotisations employeur	-471,34
Total versé par l'employeur	1 487,14

Règlement: Chèque

	Heures travaillées	Salaire brut	Plafond A	Plafond B	Net imposable	Charges sal.	Charges pat.	Base CP N
Mois	116,67	1 182,76	3 428,00	13 712,00	959,15	257,53	304,38	1 169,96
Année	791,02	8 104,08	27 424,00	109 696,00	9 684,36	1 764,43	2 076,15	7 327,64

Bulletin de Paye

Période du : 01/09/2020 au : 30/09/2020 Date de paye : 30/09/2020

CONCEPT PRO
27 RUE VION

80090 AMIENS
SIRET : 82802250900016
NAF : 4334Z

Niveau : Coef. : 150 Echelon :
Emploi : PEINTRE
Statut catégoriel : Non cadre
Date d'entrée : 01/08/2018 Date de sortie :
N° SS : 1 87 09 99 213 023 34

Commentaire :

HAMID ASIM
7 ALL VAN GOGH

60100 CREIL

Convention collective : Convention collective régionale des ouvriers du bâtiment de la région parisienne

Désignation	Nombre ou Base	Part salariale			Part patronale
		Taux Sal.	Gains	Ret. Sal.	
Salaire mensuel	151,67	10,150	1 539,42		
Prime Panier Non cadre en déplacement	22,00	0,800	17,60		
Rémunération Brute			1 557,02		
SANTÉ					
Sécurité Sociale - Maladie, Maternité, Invalidité, Décès	1 557,02				108,99
Complémentaire Incapacité, Invalidité, Décès	1 557,02	0,870		13,55	26,78
ACCIDENTS DU TRAVAIL - MALADIES PROFESSIONNELLES	1 557,02				60,72
RETRAITE					
Sécurité Sociale Plafonnée	1 557,02	6,900		107,43	133,13
Sécurité Sociale Déplafonnée	1 557,02	0,400		6,23	29,58
Complémentaire Tranche 1	1 557,02	4,010		62,44	93,58
FAMILLE	1 557,02				53,72
ASSURANCE CHÔMAGE	1 557,02				65,40
AUTRES CONTRIBUTIONS DUES PAR L'EMPLOYEUR					8,62
COTISATIONS STATUTAIRES OU PRÉVUES PAR LA CONVENTION COLLECTIVE					
Cotisation caisse de congés payés	1 557,02				319,19
CSG déductible de l'impôt sur le revenu	1 539,26	6,800		104,67	
CSG/CRDS non déductible de l'impôt sur le revenu	1 539,26	2,900		44,64	
EXONÉRATIONS DE COTISATIONS EMPLOYEUR					-499,03
Indemnité de repas non soumises	22,00	9,200	202,40		
TOTAL DES COTISATIONS ET CONTRIBUTIONS				338,96	400,68

NET À PAYER AVANT IMPÔT SUR LE REVENU	1 420,46
dont évolution de la rémunération liée à la suppression des cotisations salariales chômage et maladie	22,88

Impôt sur le revenu	Base	Taux non personnalisé	Montant
Impôt sur le revenu prélevé à la source	1 262,70	0,00	0,00

Congés	N-1	N	Anc
Acquis	30,00	15,00	
Pris	11,00		
Reste	19,00	15,00	

RTT (jours)
Acquis période
Reste

Net payé en euros	1 420,46
Allègement de cotisations employeur	-620,48
Total versé par l'employeur	1 957,70

Règlement: Chèque

	Heures travaillées	Salaire brut	Plafond A	Plafond B	Net imposable	Charges sal.	Charges pat.	Base CP N
Mois	151,67	1 557,02	3 428,00	13 712,00	1 262,70	338,96	400,68	1 539,42
Année	942,69	9 661,10	30 852,00	123 408,00	10 947,06	2 103,39	2 476,83	8 867,06

Pour faire valoir vos droits, conservez ce bulletin sans limitation de durée
Pour plus d'information sur le bulletin clarifié, voir la rubrique dédiée sur www.service-public.fr

Bulletin de Paye

Période du : 01/10/2020 au : 31/10/2020 Date de paye : 31/10/2020

CONCEPT PRO
27 RUE VION

80090 AMIENS
SIRET : 82802250900016
NAF : 4334Z

Niveau : Coef. : 150 Echelon :
Emploi : PEINTRE
Statut catégoriel : Non cadre
Date d'entrée : 01/08/2018 Date de sortie :
N° SS : 1 87 09 99 213 023 34

Commentaire :

HAMID ASIM
7 ALL VAN GOGH

60100 CREIL

Convention collective : Convention collective régionale des ouvriers du bâtiment de la région parisienne

Désignation	Nombre ou Base	Part salariale			Part patronale
		Taux Sal.	Gains	Ret. Sal.	
Salaire mensuel	151,67	10,150	1 539,42		
Prime Panier Non cadre en déplacement	22,00	0,800	17,60		
Rémunération Brute			1 557,02		
SANTÉ					
Sécurité Sociale - Maladie, Maternité, Invalidité, Décès	1 557,02				108,99
Complémentaire Incapacité, Invalidité, Décès	1 557,02	0,870		13,55	26,78
ACCIDENTS DU TRAVAIL - MALADIES PROFESSIONNELLES	1 557,02				60,72
RETRAITE					
Sécurité Sociale Plafonnée	1 557,02	6,900		107,43	133,13
Sécurité Sociale Déplafonnée	1 557,02	0,400		6,23	29,58
Complémentaire Tranche 1	1 557,02	4,010		62,44	93,58
FAMILLE	1 557,02				53,72
ASSURANCE CHÔMAGE	1 557,02				65,40
AUTRES CONTRIBUTIONS DUES PAR L'EMPLOYEUR					8,62
COTISATIONS STATUTAIRES OU PRÉVUES PAR LA CONVENTION COLLECTIVE					
Cotisation caisse de congés payés	1 557,02				319,19
CSG déductible de l'impôt sur le revenu	1 539,26	6,800		104,67	
CSG/CRDS non déductible de l'impôt sur le revenu	1 539,26	2,900		44,64	
EXONÉRATIONS DE COTISATIONS EMPLOYEUR					-499,03
Indemnité de repas non soumises	22,00	9,200	202,40		
TOTAL DES COTISATIONS ET CONTRIBUTIONS				338,96	400,68

NET À PAYER AVANT IMPÔT SUR LE REVENU 1 420,46

dont évolution de la rémunération liée à la suppression des cotisations salariales chômage et maladie 22,88

Impôt sur le revenu	Base	Taux non personnalisé	Montant
Impôt sur le revenu prélevé à la source	1 262,70	0,00	0,00

Congés	N-1	N	Anc	RTT (jours)
Acquis	30,00	17,50		Acquis période
Pris	11,00			Reste
Reste	19,00	17,50		

Net payé en euros		1 420,46
Allègement de cotisations employeur		-620,48
Total versé par l'employeur		1 957,70

Règlement: Chèque

	Heures travaillées	Salaire brut	Plafond A	Plafond B	Net imposable	Charges sal.	Charges pat.	Base CP N
Mois	151,67	1 557,02	3 428,00	13 712,00	1 262,70	338,96	400,68	1 539,42
Année	1 094,36	11 218,12	34 280,00	137 120,00	12 209,76	2 442,35	2 877,51	10 406,48

Pour faire valoir vos droits, conservez ce bulletin sans limitation de durée
Pour plus d'information sur le bulletin clarifié, voir la rubrique dédiée sur www.service-public.fr

Bulletin de Paye

Période du : 01/11/2020 au : 30/11/2020 Date de paye : 30/11/2020

CONCEPT PRO
27 RUE VION

80090 AMIENS
SIRET : 82802250900016
NAF : 4334Z

Niveau : Coef. : 150 Echelon :
Emploi : PEINTRE
Statut catégoriel : Non cadre
Date d'entrée : 01/08/2018 Date de sortie :
N° SS : 1 87 09 99 213 023 34

Commentaire :

HAMID ASIM
7 ALL VAN GOGH

60100 CREIL

Convention collective : Convention collective régionale des ouvriers du bâtiment de la région parisienne

Désignation	Nombre ou Base	Part salariale			Part patronale
		Taux Sal.	Gains	Ret. Sal.	
Salaire mensuel	151,67	10,150	1 539,42		
Prime Panier Non cadre en déplacement	20,00	0,800	16,00		
Rémunération Brute			1 555,42		
SANTÉ					
Sécurité Sociale - Maladie, Maternité, Invalidité, Décès	1 555,42				108,88
Complémentaire Incapacité, Invalidité, Décès	1 555,42	0,870		13,53	26,75
ACCIDENTS DU TRAVAIL - MALADIES PROFESSIONNELLES	1 555,42				60,66
RETRAITE					
Sécurité Sociale Plafonnée	1 555,42	6,900		107,32	132,99
Sécurité Sociale Déplafonnée	1 555,42	0,400		6,22	29,55
Complémentaire Tranche 1	1 555,42	4,010		62,38	93,48
FAMILLE	1 555,42				53,66
ASSURANCE CHÔMAGE	1 555,42				65,32
AUTRES CONTRIBUTIONS DUES PAR L'EMPLOYEUR					8,62
COTISATIONS STATUTAIRES OU PRÉVUES PAR LA CONVENTION COLLECTIVE					
Cotisation caisse de congés payés	1 555,42				318,86
CSG déductible de l'impôt sur le revenu	1 539,23	6,800		104,67	
CSG/CRDS non déductible de l'impôt sur le revenu	1 539,23	2,900		44,64	
EXONÉRATIONS DE COTISATIONS EMPLOYEUR					-498,51
Indemnité de repas non soumises	20,00	9,200	184,00		
TOTAL DES COTISATIONS ET CONTRIBUTIONS				338,76	400,26

NET À PAYER AVANT IMPÔT SUR LE REVENU 1 400,66

dont évolution de la rémunération liée à la suppression des cotisations salariales chômage et maladie 22,83

Impôt sur le revenu	Base	Taux personnalisé	Montant
Impôt sur le revenu prélevé à la source	1 261,30	0,00	0,00

Congés	N-1	N	Anc	RTT (jours)
Acquis	30,00	20,00		Acquis période
Pris	11,00			Reste
Reste	19,00	20,00		

Net payé en euros	1 400,66
Allègement de cotisations employeur	-619,84
Total versé par l'employeur	1 955,68

Règlement: Chèque

	Heures travaillées	Salaire brut	Plafond A	Plafond B	Net imposable	Charges sal.	Charges pat.	Base CP N
Mois	151,67	1 555,42	3 428,00	13 712,00	1 261,30	338,76	400,26	1 539,42
Année	1 248,03	12 773,54	37 708,00	150 832,00	13 471,06	2 781,11	3 277,77	11 945,90

Pour faire valoir vos droits, conservez ce bulletin sans limitation de durée
Pour plus d'information sur le bulletin clarifié, voir la rubrique dédiée sur www.service-public.fr

Bulletin de Paye

Période du : 01/12/2020 au : 31/12/2020 Date de paye : 31/12/2020

CONCEPT PRO

27 RUE VION

80090 AMIENS

SIRET : 82802250900016

NAF : 4334Z

Niveau :

Coef. : 150

Echelon :

Emploi : PEINTRE

Statut catégoriel : Non cadre

Date d'entrée : 01/08/2018

Date de sortie :

N° SS : 1 87 09 99 213 023 34

Commentaire :

HAMID

ASIM

7 ALL VAN GOGH

60100 CREIL

Convention collective : Convention collective régionale des ouvriers du bâtiment de la région parisienne

Désignation	Nombre ou Base	Part salariale			Part patronale
		Taux Sal.	Gains	Ret. Sal.	
Salaire mensuel	151,67	10,150	1 539,42		
Prime Panier Non cadre en déplacement	22,00	0,800	17,60		
Rémunération Brute			1 557,02		
SANTÉ					
Sécurité Sociale - Maladie, Maternité, Invalidité, Décès	1 557,02				108,99
Complémentaire Incapacité, Invalidité, Décès	1 557,02	0,870		13,55	26,78
ACCIDENTS DU TRAVAIL - MALADIES PROFESSIONNELLES	1 557,02				60,72
RETRAITE					
Sécurité Sociale Plafonnée	1 557,02	6,900		107,43	133,13
Sécurité Sociale Déplafonnée	1 557,02	0,400		6,23	29,58
Complémentaire Tranche 1	1 557,02	4,010		62,44	93,58
FAMILLE	1 557,02				53,72
ASSURANCE CHÔMAGE	1 557,02				65,40
AUTRES CONTRIBUTIONS DUES PAR L'EMPLOYEUR					8,62
COTISATIONS STATUTAIRES OU PRÉVUES PAR LA CONVENTION COLLECTIVE					
Cotisation caisse de congés payés	1 557,02				319,19
CSG déductible de l'impôt sur le revenu	1 539,26	6,800		104,67	
CSG/CRDS non déductible de l'impôt sur le revenu	1 539,26	2,900		44,64	
EXONÉRATIONS DE COTISATIONS EMPLOYEUR					-499,03
Indemnité de repas non soumises	22,00	9,200	202,40		
TOTAL DES COTISATIONS ET CONTRIBUTIONS				338,96	400,68

NET À PAYER AVANT IMPÔT SUR LE REVENU

1 420,46

dont évolution de la rémunération liée à la suppression des cotisations salariales chômage et maladie

22,88

Impôt sur le revenu	Base	Taux personnalisé	Montant
Impôt sur le revenu prélevé à la source	1 262,70	0,00	0,00

Congés	N-1	N	Anc	RTT (jours)
Acquis	30,00	22,50		Acquis période
Pris	11,00			Reste
Reste	19,00	22,50		

Net payé en euros	1 420,46
Alègement de cotisations employeur	-620,48
Total versé par l'employeur	1 957,70

Règlement: Chèque

	Heures travaillées	Salaire brut	Plafond A	Plafond B	Net imposable	Charges sal.	Charges pat.	Base CP N
Mois	151,67	1 557,02	3 428,00	13 712,00	1 262,70	338,96	400,68	1 539,42
Année	1 397,70	14 330,56	41 136,00	164 544,00	14 733,76	3 120,07	3 678,45	13 485,32

CONCEPT PRO
27 RUE VION
80090 AMIENS

SIRET : 82802250900016 NAF : 4334Z
URSSAF :

Date d'entrée : 01/08/2018
Date ancienneté : 01/08/2018
Nature d'emploi : PEINTRE
Statut catégoriel : Non Cadre
N° S.S. : 1-87-09-99-213-023-34
Service :
Position :
Niveau :
Echelon :
Coefficient :

Monsieur HAMID ASIM
7 ALL VAN GOGH
60100 CREIL

CCN : CCN concernant les ouvriers employés par les entreprises du bâtiment visées par le décret du 1er mars 1962 -c'est-à-dire occupant jusqu'à 10 salariés-

Libellé	Base	Taux	Part Salarié	Part Employeur
Salaires de base	151,67	10,250	1 554,58	
Smic pour la Réduction générale de cotisations	1 554,62			
Total des Gains			1 554,58	
Total Brut SS			1 554,58	
Santé				
Sécurité Sociale - Maladie, Maternité, Invalidité, Décès	1 554,58			108,82
Complémentaire Incapacité, Invalidité, Décès	1 554,58	0,870	-13,52	26,74
Complémentaire santé	23,00			23,00
Accidents du travail - Maladies professionnelles	1 554,58			57,52
Retraite				
Sécurité Sociale Plafonnée	1 554,58	6,900	-107,27	132,92
Sécurité Sociale Déplafonnée	1 554,58	0,400	-6,22	29,54
Complémentaire Tranche 1	1 554,58	4,010	-62,34	93,43
Famille	1 554,58			53,63
Assurance chômage	1 554,58			65,29
Autres contributions dues par l'employeur				24,61
Cotisations statutaires ou prévues par la convention collective				
CI-BTP Prévention OPP BTP	1 758,85			1,93
Cotisation caisse de congés payés	1 554,58			308,58
PROBTP APNAB	1 554,58			2,33
PROBTP CCCA	1 733,36			5,20
CSG déductible de l'impôt sur le revenu	1 565,92	6,800	-106,48	
CSG/CRDS non déductible de l'impôt sur le revenu	1 565,92	2,900	-45,41	
Exonérations de cotisations employeur				-498,57
Total des cotisations et contributions			-341,24	434,97
Indemnité de panier (sur chantier)	20,00	9,400	188,00	

Net à payer avant impôt sur le revenu

1 401,34

Dont évolution de la rémunération liée à la suppression des cotisations salariales chômage et maladie

22,35

Impôt sur le revenu	Base	Taux personnalisé	Montant
Impôt sur le revenu prélevé à la source	1 281,75	0,00	0,00

Congés	N-1	N	Anc.
Acquis	0,00	5,00	0,00
Pris	0,00	0,00	0,00
Reste	0,00	5,00	0,00

Alègement cotisations :		-619,83	Coût employeur :		1 989,55	Net payé :		1 401,34 EUR																			
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28

	Plafond S.S.	Heures trav.	Jours trav.	Salaire brut	Tranche 1	Tranche 2	Net imposable	Charges sal.	Charges pat.
Mois	3 428,00	151,67	20,00	1 554,58	1 554,58	0,00	1 281,75	341,24	434,97
Année	6 856,00	303,34	41,00	3 113,16	3 113,16	0,00	2 566,75	683,35	870,21

CONCEPT PRO
27 RUE VION
80090 AMIENS

SIRET : 82802250900016 NAF : 4334Z
URSSAF :

Date d'entrée : 01/08/2018
Date ancienneté : 01/08/2018 Sortie : 08/03/2021
Nature d'emploi : PEINTRE
Statut catégoriel : Non Cadre Position :
N° S.S. : 1-87-09-99-213-023-34 Niveau :
Service : Coefficient :

Monsieur HAMID ASIM
7 ALL VAN GOGH
60100 CREIL

CCN : CCN concernant les ouvriers employés par les entreprises du bâtiment visées par le décret du 1er mars 1962 -c'est-à-dire occupant jusqu'à 10 salariés-

Libellé	Base	Taux	Part Salarié	Part Employeur
Salaires de base <i>Le nombre d'heures travaillées pour ce mois tient compte du nombre d'heures réelles du mois soit : 161,00</i>	151,67	10,250	1 554,58	
Déduction entrée/sortie	119,00		-1 149,04	
Indemnité de panier (sur chantier) (Excédent soumis)	6,00	1,100	6,60	
Smic pour la Réduction générale de cotisations	405,55			
Total des Gains			412,14	
Total Brut SS			412,14	
Santé				
Sécurité Sociale - Maladie, Maternité, Invalidité, Décès	412,14			28,85
Complémentaire Incapacité, Invalidité, Décès	412,14	0,870	-3,59	7,09
Complémentaire santé	23,00			23,00
Accidents du travail - Maladies professionnelles	412,14			15,25
Retraite				
Sécurité Sociale Plafonnée	412,14	6,900	-28,44	35,24
Sécurité Sociale Déplafonnée	412,14	0,400	-1,65	7,83
Complémentaire Tranche 1	412,14	4,010	-16,52	24,77
Famille	412,14			14,22
Assurance chômage	412,14			17,31
Autres contributions dues par l'employeur				6,54
Cotisations statutaires ou prévues par la convention collective				
CI-BTP Prévention OPP BTP	458,83			0,50
Cotisation caisse de congés payés	405,54			80,50
PROBTP APNAB	412,14			0,62
PROBTP CCCA	459,54			1,38
CSG déductible de l'impôt sur le revenu	432,05	6,800	-29,38	
CSG/CRDS non déductible de l'impôt sur le revenu	432,05	2,900	-12,53	
Exonérations de cotisations employeur				-132,18
Total des cotisations et contributions			-92,11	130,92
Indemnité de panier (sur chantier)	6,00	9,400	56,40	

Net à payer avant impôt sur le revenu

376,43

Dont évolution de la rémunération liée à la suppression des cotisations salariales chômage et maladie

5,64

Impôt sur le revenu	Base	Taux personnalisé	Montant
Impôt sur le revenu prélevé à la source	355,56	0,00	0,00

Congés	N-1	N	Anc.	Allègement cotisations	-164,33	Coût employeur	543,06	Net payé	376,43 EUR
Acquis									
Pris									
Reste									

	Plafond S.S.	Heures trav.	Jours trav.	Salaires brut	Tranche 1	Tranche 2	Net imposable	Charges sal.	Charges pat.
Mois	884,65	42,00	6,00	412,14	412,14	0,00	355,56	92,11	130,92
Année	7 740,65	345,34	47,00	3 525,30	3 525,30	0,00	2 922,31	775,46	1 001,13